

Cadre pour les certificats et diplômes offerts par les universités des Maritimes (CCDUM)¹

Certificats et diplômes de premier cycle		Certificats et diplômes d'études supérieures
Premier cycle	Post-baccalauréat	Études supérieures
Définition	a. Les certificats et diplômes de premier cycle sont des programmes d'études universitaires reconnaissant un groupe ou un sous-ensemble précis de <u>cours crédités de premier cycle</u> issus d'une ou de plusieurs disciplines qui forment un programme d'études cohérent. Ces programmes mènent à l' <u>acquisition</u> de connaissances, d'aptitudes, de compétences ou d'une expertise professionnelle particulières qui peuvent répondre aux exigences du <u>marché du travail ou d'organismes d'agrément externes</u> .	a. Les certificats et diplômes d'études supérieures sont des programmes d'études universitaires reconnaissant un groupe ou un sous-ensemble précis de <u>cours crédités d'études supérieures</u> issus d'une ou de plusieurs disciplines qui forment un programme d'études cohérent. Ces programmes mènent à l' <u>acquisition</u> et à l' <u>approfondissement général</u> de connaissances, d'aptitudes, de compétences ou d'une expertise professionnelle particulières qui peuvent répondre aux exigences ayant trait <u>aux études supérieures plus poussées, au marché du travail ou aux organismes d'agrément externes</u> .
	b. Les certificats et les diplômes de premier cycle ou post-baccalauréat peuvent se fonder sur une discipline en particulier ou être de nature interdisciplinaire.	b. Les certificats ou les diplômes d'études supérieures se fondent plus souvent sur une discipline en particulier, mais peuvent être de nature interdisciplinaire.
	c. Pour pouvoir s'inscrire aux certificats et diplômes de premier cycle, il faut être <u>titulaire d'un diplôme d'études secondaires</u> ou l'équivalent; dans certains cas, il faut avoir aussi suivi des études de premier cycle.	c. Pour pouvoir s'inscrire aux certificats et diplômes d'études supérieures, il faut être <u>titulaire d'un grade de premier cycle</u> ou l'équivalent, souvent dans une discipline apparentée; dans certains cas, une importante expérience professionnelle peut être acceptée en remplacement. L'admission à la faculté des études supérieures pourrait également être exigée pour l'inscription.
	d. Les certificats de premier cycle peuvent se présenter ainsi : i. <u>titre de compétences autonome</u> ii. <u>programmes intégrés</u> suivis en même temps qu'un grade de premier cycle Les diplômes de premier cycle sont normalement des <u>titres de compétence de sortie autonomes</u> .	d. Les certificats et les diplômes d'études supérieures peuvent se présenter ainsi : i. <u>titre de compétences autonome</u> ii. <u>programmes intégrés</u> suivis en même temps qu'un grade d'études supérieures.
	e. Les certificats de premier cycle et post-baccalauréat comprennent de <u>15 à 30 crédits</u> . f. Les diplômes de premier cycle et post-baccalauréat comprennent de <u>30 à 60 crédits</u> .	e. Les certificats d'études supérieures comprennent de <u>9 à 15 crédits</u> . f. Les diplômes d'études supérieures comprennent de <u>15 à 30 crédits</u> .
Caractéristiques et paramètres		

Cadre pour les certificats et diplômes offerts par les universités des Maritimes (CCDUM)

Objectifs du programme	Certificats et diplômes de premier cycle		Certificats et diplômes d'études supérieures
	Premier cycle	Post-baccalauréat	Études supérieures
	g. Les certificats et les diplômes de premier cycle permettent en général d'acquérir <u>une compréhension critique de base, une certaine sophistication conceptuelle et des connaissances spécialisées.</u>	g. Les certificats et les diplômes post-baccalauréat permettent d'acquérir <u>une compréhension critique de base, une certaine sophistication conceptuelle et des connaissances spécialisées,</u> ou de renforcer les connaissances et les compétences acquises au cours des études de premier cycle.	g. Les certificats et les diplômes d'études supérieures permettent de renforcer les connaissances et les compétences acquises au cours des études de premier cycle et d'acquérir <u>une meilleure compréhension critique, une sophistication conceptuelle approfondie, des connaissances plus spécialisées et une plus grande autonomie intellectuelle que les certificats et les diplômes de premier cycle et post-baccalauréat.</u>
	h. Les certificats et les diplômes de premier cycle ou post-baccalauréat peuvent prendre les orientations suivantes : • Initier l'étudiant à une ou plusieurs disciplines particulières par le biais de cours de début de premier cycle, soit des cours de 1^{re} et 2^e années. • Permettre à l'étudiant <u>d'acquérir des connaissances intermédiaires</u> par le biais de cours de fin de premier cycle, soit des cours de 3^e et 4^e années. • Permettre à l'étudiant de <u>développer</u> des aptitudes et des compétences associées à une ou plusieurs disciplines particulières.		h. Les certificats et les diplômes d'études supérieures peuvent prendre les orientations suivantes : • <u>Initier</u> l'étudiant à une ou plusieurs disciplines particulières par le biais de cours d'études supérieures, mais à un niveau plus approfondi ou à un rythme d'apprentissage plus soutenu que dans le cas du programme de certificats ou diplômes de premier cycle ou post-baccalauréat. • Permettre à l'étudiant <u>d'acquérir des connaissances plus poussées</u> sur le contenu lié à une ou plusieurs disciplines et de les <u>approfondir</u>. • Permettre à l'étudiant de <u>développer</u> des aptitudes et des compétences <u>plus poussées</u> associées à une ou plusieurs disciplines particulières. • <u>Renforcer</u> les aptitudes et les compétences transdisciplinaires transposables à des <u>études de cycles supérieurs plus poussées</u> ou au marché du travail (esprit critique, compétences en communication orale et écrite, résolution de problèmes, etc.).
	• Permettre à l'étudiant de <u>développer</u> des aptitudes et des compétences transdisciplinaires transposables à des <u>études de niveau supérieur</u> ou au monde du travail (esprit critique, compétences en communication orale et écrite, résolution de problèmes, etc.).	• Permettre à l'étudiant de <u>renforcer</u> les aptitudes et les compétences transdisciplinaires transposables à des <u>études de cycles supérieurs</u> ou au monde du travail (esprit critique, compétences en communication orale et écrite, résolution de problèmes, etc.).	

¹ Les paramètres décrits dans ce cadre s'appliquent à tous les certificats et diplômes universitaires crédités. La CESPM reconnaît que des programmes de certificat non crédités sont également offerts dans les universités des Maritimes. **Il est important que les universités fassent clairement la distinction entre les certificats crédités et non crédités lorsqu'elles font la promotion de tout programme de certificat** auprès des étudiantes actuelles et étudiants actuels, et auprès des étudiantes potentielles et des étudiants potentiels, étant donné l'usage courant du terme « certificat ». Pour les programmes crédités, on encourage fortement les universités à indiquer dans leur documentation que le certificat est conforme au *Cadre pour les certificats et diplômes offerts par les universités des Maritimes*. **Pour les certificats non crédités, les universités sont tenues d'indiquer clairement aux étudiantes actuelles et aux étudiants actuels, et aux étudiantes potentielles et aux étudiants potentiels que le programme est non crédité.**